



# CCBE Info

N° 60  
Mars 2017

Les avocats européens à Lesbos - Atelier Défense de la défense -  
Atelier du Parlement européen sur la formation des avocats -  
Lutte contre le blanchiment de capitaux - Droit pénal - TRAVAW (Formation des  
avocats sur la législation concernant les violences à l'égard des femmes)

## LES AVOCATS EUROPÉENS À LESBOS

**Du 8 au 11 mars, une délégation composée du président du CCBE, Ruthven Gemmell, de l'ancien président du CCBE, Michel Benichou, du président du comité Migration du CCBE, David Conlan Smyth, de l'ancien et vice-président du DAV (barreau allemand), Prof. Dr. Wolfgang Ewer, et du directeur général du DAV, Cord Brüggmann, s'est rendue en Grèce sur les lieux du projet des avocats européens à Lesbos.**

La délégation a été accueillie à Athènes à l'occasion d'un dîner organisé par le barreau d'Athènes et par le chef de la délégation grecque du CCBE, Panagiotis Perakis, avec des invités de marques, dont deux anciens présidents grecs du CCBE, le ministre de la Justice, des universitaires éminents et des avocats. La réception a été à la fois excellente et conviviale, et une présentation spéciale a été donnée en l'honneur du président sortant Michel Benichou pour sa contribution considérable au projet des avocats européens à Lesbos et à l'accès à la justice en Grèce.

Le 9 mars, la délégation a rencontré le ministre grec de la Justice, Stavros Kontonis. La réunion a été particulièrement intéressante et le ministre a exposé le contexte économique et politique de la crise des réfugiés en Grèce et a déclaré l'engagement du gouvernement grec à la solidarité et à la paix en Europe. La délégation a ensuite rencontré les conseillers juridiques du ministre grec de la Migration, Vassileios Zissis et Markos Papakonstantis. Le succès du projet sur le terrain, la bonne collaboration entre le projet et le ministère et l'avenir potentiel du projet ont été abordés.

La délégation s'est ensuite rendue à Lesbos et a rencontré les chefs de projet, Philip Worthington et Chrysoula Archontaki. Le 10 mars, avec le conseiller juridique du ministre de la Migration, Vassileios Zissis, la délégation a visité le centre d'accueil et d'identification de Moria. La délégation a été accueillie par le directeur de Moria qui l'a accompagnée dans sa visite du camp.

Enfin, la délégation a rencontré les responsables du barreau de Lesbos pour les remercier de leur coopération avec le projet des avocats européens à Lesbos et de leur travail. Ils ont abordé l'avenir des travaux à réaliser à Lesbos.

Le déplacement a été particulièrement réussi et a constitué une excellente occasion de voir à quel point le projet se déroule bien sur le terrain.



Dr Cord Brügmann, Panagiotis Perakis, Ruthven Gemmell WS, le ministre grec de la Justice Stavros Kontonis, Prof. Dr. Wolfgang Ewer, Michel Benichou et David Conlan Smyth



Le président du CCBE, Ruthven Gemmell WS et le chef de la délégation du CCBE, Panagiotis Perakis, à l'extérieur du conteneur du projet à Moria



David Conlan Smyth, Markos Papakonstantis, Michel Benichou, Ruthven Gemmell WS, Vassileios Zissis, Prof. Dr. Wolfgang Ewer et Dr Cord Brügmann

**Le 31 mars 2017, les avocats européens à Lesbos ont travaillé sur leur millième dossier, ce qui signifie que 1000 personnes ont reçu des conseils juridiques de première instance de la part d'un avocat du projet depuis juillet 2016. C'est un vif succès et nous tenons à remercier encore une fois les barreaux contributeurs de leur générosité.**



Le chef de projet des avocats européens à Lesbos, Philip Worthington, à l'extérieur du conteneur du projet à Moria

## ATELIER DÉFENSE DE LA DÉFENSE



Vital Ruyaga, avocat au Burundi

**Le 30 mars, le CCBE et ProtectDefenders.eu ont organisé de manière conjointe l'atelier « Comment renforcer la protection des avocats en danger à travers le monde ? Outils pratiques du mécanisme de l'UE pour les défenseurs des droits de l'homme ».**

Lors de l'atelier a été lancée la nouvelle plateforme en ligne d'indice des attaques et menaces envers les défenseurs des droits de l'homme créée par le Mécanisme de l'Union européenne pour les défenseurs des droits de l'homme. Cette plateforme est un nouvel instrument important pour renforcer la protection des avocats menacés étant donné qu'elle centralisera les alertes concernant les attaques à l'encontre des avocats à travers le monde.

Le CCBE a proposé l'an dernier de créer cette plateforme sur le principe de la plateforme pour renforcer la protection du journalisme et de la sécurité des journalistes lancée par le Conseil de l'Europe en 2015. L'événement a rassemblé environ 70 participants, parmi lesquels des barreaux, des associations internationales, européennes et nationales d'avocats, des avocats et des ONG de défense des droits de l'homme. Mercedes García Pérez, chef de la Division des droits de l'homme du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), et Sarah Rinaldi, de la Direction générale de la coopération internationale et du développement (DEVCO), ont présenté les initiatives de l'UE en faveur des défenseurs et avocats des droits de l'homme.

Le président du CCBE, Ruthven Gemmill WS, et le président du comité Droits de l'homme du CCBE, Patrick Henry, ont rappelé la détérioration de la situation des avocats dans de nombreux pays et ont fait état de la mobilisation internationale et des initiatives du CCBE en faveur des avocats menacés.



Mercedes García Pérez, chef de la division des droits de l'homme du Service européen pour l'action extérieure (SEAE)



Atelier commun CCBE/ProtectDefenders au Press Club

Les représentants du Mécanisme de l'UE pour les défenseurs des droits de l'homme ont présenté la nouvelle plateforme, ainsi que d'autres outils pratiques pour aider les défenseurs et avocats des droits de l'homme en danger. Des témoignages ont été exprimés par le président du comité exécutif du barreau colombien et des avocats en danger du Burundi et du Kenya qui ont bénéficié du programme de réinstallation temporaire du Mécanisme de l'UE pour les défenseurs des droits de l'homme.

**Davantage d'informations concernant l'atelier sont disponibles [ici](#).**

## ATELIER DU PARLEMENT EUROPÉEN SUR LA FORMATION DES AVOCATS

L'atelier sur la formation des avocats, qui concernera la formation des juges et des praticiens du droit, dont les avocats, aura lieu le mercredi 12 avril 2017 à Bruxelles lors d'une réunion conjointe de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures et de la commission des affaires juridiques. Le président du comité Formation, Pier Giovanni Traversa, y participera au nom du CCBE.

## LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX

### Modifications de la quatrième directive anti-blanchiment

Le 28 février, les commissions du Parlement européen ont adopté un rapport sur la proposition de directive modifiant la quatrième directive anti-blanchiment. Des discussions ont débuté avec la Commission et les États membres du Conseil afin de trouver un compromis. Certaines des dispositions proposées auront, dans leur forme actuelle, une incidence sur les avocats, notamment les questions concernant les exigences en matière de vigilance à l'égard de la clientèle, les dispositions relatives à la propriété effective, le rôle de l'organisme d'autoréglementation, le rôle et les activités des cellules de renseignement financier et les conseils fiscaux fournis par des avocats.

En février, le Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) a émis un avis analysant certaines dispositions des modifications proposées à la quatrième directive anti-blanchiment. En tant qu'institution indépendante de l'UE, le Contrôleur européen est chargé, pour ce qui est du traitement spécifique des données à caractère personnel, « de veiller à ce que les libertés et droits fondamentaux des personnes physiques, notamment leur vie privée, soient respectés par les institutions et organes communautaires ». L'avis du Contrôleur européen analyse certaines dispositions des propositions de modification de la

quatrième directive anti-blanchiment et identifie un certain nombre de préoccupations importantes concernant les dispositions relatives à la propriété effective. Il évoque également des préoccupations au sujet des problèmes de proportionnalité dans le rôle des cellules de renseignement financier et des préoccupations quant à la proportionnalité vis-à-vis de la nécessité de s'écarter de l'approche fondée sur le risque bien établie. L'avis du Contrôleur européen fait également état de préoccupations dues au fait que les modifications proposées vont au-delà de l'objectif déclaré de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et violent le principe de limitation de la finalité de la collecte de données à caractère personnel. Le CCBE partage les préoccupations du Contrôleur européen et a exprimé des préoccupations similaires.

### Évaluation supranationale des risques

La Commission poursuit ses travaux sur l'évaluation supranationale des risques. L'exercice consiste à évaluer le niveau de « menace et de risque » du blanchiment de capitaux, puis à évaluer les « mesures d'atténuation » pour un certain nombre de secteurs, dont le secteur juridique. Le CCBE a participé à une deuxième consultation de la Commission le 14 mars. La Commission devrait publier ses recommandations d'ici juin 2017.

### Proposition de la Commission visant à lutter contre le blanchiment de capitaux au moyen du droit pénal

#### Le 23 décembre, la Commission a publié une « Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil visant à lutter contre le blanchiment de capitaux au moyen du droit pénal ».

Le CCBE estime que cette proposition pose de nombreux problèmes, allant de la définition du terme « activité criminelle » aux dispositions relatives à « l'acquisition, la détention ou l'utilisation », en passant par les implications en matière de présomption d'innocence, les dispositions relatives à « l'autoblanchiment » et aux « biens provenant d'une activité criminelle ». Le CCBE a préparé une réponse à cette proposition, qui a été approuvée lors du comité permanent du CCBE du 31 mars et sera présentée aux institutions de l'UE.

### Réunion consultative du secteur privé du GAFI

Le CCBE a participé à une réunion consultative du secteur privé organisée par le GAFI à Vienne les 20 et 21 mars. La réunion a abordé une série de questions, dont la propriété effective, les fiducies et les travaux à venir avec le secteur privé.

## DROIT PÉNAL

### Proposition de règlement concernant la reconnaissance mutuelle des décisions de gel et de confiscation

Le 23 décembre, la Commission a publié une « Proposition de règlement concernant la reconnaissance mutuelle des décisions de gel et de confiscation ». Le CCBE est sur le point de finaliser sa réponse à cette proposition étant donné que celle-ci pose de nombreux problèmes sous sa forme actuelle.

### EPPO

Les discussions avancent au sujet de la création d'un parquet européen, qui pourrait être opérationnel d'ici à 2019. Tous les pays ne participeront pas (jusqu'à présent, 13 États membres ont fait part de leur soutien). Le CCBE a exprimé sa position à de nombreuses reprises au sujet des droits de la défense,

le choix de la loi applicable, le contrôle juridictionnel et les voies de recours. Le CCBE devra évaluer la façon dont les praticiens de la défense peuvent être mieux préparés à gérer les dossiers du parquet européen.

### Garanties procédurales

Le CCBE, par l'intermédiaire de son comité Droit pénal, a suivi l'évolution des propositions de directives dont le processus législatif est désormais arrivé à son terme. Les directives concernent (a) le droit à l'interprétation et à la traduction, (b) le droit à l'information (c) le droit d'accès à un avocat (d) l'aide juridictionnelle provisoire pour les suspects et les personnes poursuivies privés de liberté, ainsi que l'aide juridictionnelle dans le cadre des procédures relatives au mandat d'arrêt

européen, (e) la présomption d'innocence et le droit d'assister à son procès dans le cadre des procédures pénales, et (f) les garanties procédurales en faveur des enfants soupçonnés ou poursuivis.

Le comité a participé activement aux discussions sur ces propositions lors de leur processus législatifs respectifs. De

nombreuses réunions se sont tenues avec des responsables de la Commission, du Parlement et de la présidence du Conseil. Il est désormais temps de déterminer les autres droits qui nécessitent d'être développés. Le comité s'est entretenu à ce sujet avec l'ECBA (European Criminal Bar Association), qui a déjà réfléchi à d'autres mesures possibles. Les discussions entre le CCBE et l'ECBA se poursuivront à cet égard.

## TRAVAW (FORMATION DES AVOCATS SUR LA LÉGISLATION CONCERNANT LES VIOLENCES À L'ÉGARD DES FEMMES)



**Le premier séminaire de formation sur les affaires juridiques concernant les violences à l'égard des femmes a eu lieu à Madrid le 27 mars 2017.** Le séminaire a réuni 40 avocats espagnols provenant de diverses villes pour assurer une représentation géographique équilibrée. Des discours ont été prononcés par sept experts des violences à caractère sexiste (cinq experts espagnols, un expert irlandais et un expert polonais). Le séminaire était divisé en deux séances : la matinée a été consacrée au contexte national de la législation concernant les violences à l'égard des femmes et l'après-midi s'est concentrée davantage sur le contexte européen. Les deux intervenants de Pologne et d'Irlande ont été invités à analyser leur cadre juridique nationale en matière de violences sexistes de manière comparée afin d'échanger les bonnes pratiques avec leurs homologues espagnols.

**Le programme détaillé du séminaire de Madrid est disponible [ici](#).**

## DOCUMENTS RÉCEMMENT ADOPTÉS

[Commentaires du CCBE sur la consultation de l'ELI et du RECI sur « la relation entre justice formelle et informelle : le tribunal et les modes alternatifs de résolution des conflits »](#)

[Commentaires du CCBE sur la proposition de directive sur l'application de la directive 2006/123/CE relative aux services dans le marché intérieur, établissant une procédure de notification des régimes d'autorisation et des exigences en matière de services, et modifiant la directive 2006/123/CE et le règlement \(UE\) n° 1024/2012 concernant la coopération administrative par l'intermédiaire du système d'information du marché intérieur](#)

[Commentaires du CCBE sur la proposition de directive relative à un contrôle de proportionnalité avant l'adoption d'une nouvelle réglementation de professions](#)

[Commentaires du CCBE sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil visant à lutter contre le blanchiment de capitaux au moyen du droit pénal COM\(2016\) 826 final 2016/0414 \(COD\)](#)

## ÉVÉNEMENTS À VENIR

- 19 mai** Session plénière du CCBE, Édimbourg
- 24 - 25 mai** 12<sup>e</sup> conférence annuelle des prési-dents de barreaux de l'IBA, Belfast
- 24 - 26 mai** 68<sup>e</sup> conférence annuelle du DAV, Essen